



# CONTRAT DE DEMANDE

## Label Promotelec Renovation Énergétique

Version « Professionnel »

N° DE CONTRAT

Cadre réservé à Promotelec Services

### I - OPÉRATION DE RÉNOVATION, OBJET DU LABEL

NOM DE L'OPÉRATION (nom du programme ou Nom et Prénom du maître d'ouvrage)

ADRESSE DE L'OPÉRATION

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_ Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

MENTION DU LABEL DEMANDÉE

Tous bâtiments ou logements:  1 étoile  2 étoiles  3 étoiles  4 étoiles

Uniquement pour les bâtiments de construction initiale après 1948 :  BBC Effinergie Renovation  HPE Renovation

Uniquement pour les bâtiments de construction initiale avant 1948 :  Effinergie Renovation

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Secteur :  Social  Privé

Maison individuelle isolée OU  Opération collective (à partir de 2 logements, compléter le détail ci-dessous)

Soit logements individuels groupés :

Nombre de bâtiment : \_\_\_\_\_ Nombre total de logements : \_\_\_\_\_

Soit logements collectifs (tableau ci-dessous à compléter)

Nombre de bâtiment : \_\_\_\_\_ Nombre total de logements : \_\_\_\_\_

Au-delà de 5 bâtiments, remplir ce tableau sur une feuille annexe paraphée

Référence du (ou des) bâtiment(s)	Nombre de logements



# CONTRAT DE DEMANDE

## Label Promotelec Rénovation Énergétique

Version « Professionnel »

N° DE CONTRAT

Cadre réservé à Promotelec Services

## II – COORDONNÉES

### Demandeur

Société : \_\_\_\_\_ N° de Siret : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N°, Rue : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

### Professionnel expert en rénovation énergétique

Société : \_\_\_\_\_ N° de Siret : \_\_\_\_\_

Nom de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N°, Rue : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Ce contact est-il le représentant du demandeur pour cette opération :  oui  non

Si non, autre contact désigné comme :

Représentant du demandeur (le cas échéant)

Société : \_\_\_\_\_ N° de Siret : \_\_\_\_\_

Nom de l'interlocuteur : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N°, Rue : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Facture à adresser au (cocher une case ci-dessous) :

Demandeur  Professionnel expert en rénovation énergétique  Représentant du demandeur



# CONTRAT DE DEMANDE

## Label Promotelec Rénovation Énergétique

Version « Professionnel »

N° DE CONTRAT

Cadre réservé à Promotelec Services

### III - ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR ET LE CAS ÉCHÉANT DE SON REPRÉSENTANT

1. En transmettant le présent contrat de demande, le demandeur et son représentant :

- **certifient avoir pris connaissance et accepter pleinement les dispositions :**
  - du cahier des prescriptions techniques « Label Promotelec Rénovation Énergétique » (réf. PRO 1309) <sup>(1)</sup>,
  - du règlement d'attribution de la marque collective de certification « Label Promotelec Rénovation Énergétique » (réf. PS 1310) <sup>(1)</sup>,
  - des conditions générales de vente <sup>(1)</sup>,
  - des conditions tarifaires dès lors que la demande d'attribution de « Label Promotelec Rénovation Énergétique » est payante.  
Ces documents, y compris le présent contrat de demande « Label Promotelec Rénovation Énergétique », constituent la convention valant contrat avec Promotelec Services au sens de l'article 1134 du Code civil ;
- **s'engagent à retourner, sous leur responsabilité, le présent contrat de demande** «Label Promotelec Rénovation Énergétique» dûment renseigné, paraphé à chaque page, signé et accompagné des pièces nécessaires :
  - soit par courrier à Promotelec Services, Service Labels, 8 rue Apollo, CS 30505, 31241 L'UNION CEDEX,
  - soit en le joignant au dossier sur le site de dépôt en ligne, après avoir été numérisé ;
- **s'engagent expressément à respecter, au titre de leur opération, les dispositions :**
  - du cahier des prescriptions techniques « Label Promotelec Rénovation Énergétique » (réf. PRO 1309) <sup>(1)</sup>,
  - du règlement d'attribution de la marque collective de certification « Label Promotelec Rénovation Énergétique » (réf. PS 1310) <sup>(1)</sup>,
  - des conditions générales de vente <sup>(1)</sup>,
  - du Code de la construction et de l'habitation et, plus généralement, de la réglementation thermique, normes et prescriptions en vigueur applicables à l'opération ;
- **acceptent sans restriction toutes les dispositions du processus d'attribution** du « Label Promotelec Rénovation Énergétique » et de ses modalités de financement ;
- **s'engagent à communiquer sous leur responsabilité les documents et informations nécessaires à l'attribution** du « Label Promotelec Rénovation Énergétique » <sup>(2)</sup> ;
- **certifient que les travaux ne sont pas terminés ;**
- **s'engagent à informer Promotelec Services de toutes modifications** qui affecteraient l'opération et, plus généralement, de toutes difficultés en lien avec le présent contrat de demande et ses suites.

2 - Compte tenu des engagements précités, le demandeur et son représentant se portent garants auprès de Promotelec Services de toute réclamation émanant de tiers, de quelque nature que ce soit, en lien avec le présent contrat de demande et ses suites.

La responsabilité de Promotelec Services n'est jamais engagée en cas d'informations fausses, erronées ou incomplètes transmises par le demandeur et/ou son représentant ou des conséquences résultant de la transmission tardive d'informations par le demandeur et/ou son représentant n'ayant pu être prises en compte.

Promotelec Services est un organisme certificateur c'est-à-dire un organisme indépendant des parties en cause qui donne une assurance écrite qu'un produit apparaît conforme aux exigences spécifiées dans son cahier des prescriptions techniques.

Promotelec Services n'est pas, en revanche, une entreprise chargée d'assurer la conformité des installations, objets de son certificat, tant du point de vue des prestations commandées par le maître de l'ouvrage à l'entreprise que des normes. Promotelec Services n'a notamment pour mission ni de réaliser les travaux, ni d'assurer la direction et le contrôle des travaux.

En d'autres termes, Promotelec Services n'est pas un bureau de contrôle, ni un bureau d'études technique, ni un contrôleur technique au sens des articles L. 111-23 à L. 111-26 du Code de la construction et de l'habitation, ni un maître d'œuvre ni, d'une manière générale, un constructeur au sens des articles 1792 et suivants du Code civil.

Le fait que Promotelec Services reçoive, au titre de la demande de certificat, certains documents techniques ne lui impose pas d'obligations particulières de conseil.

Il ne lui appartient pas en particulier de fournir des conseils relatifs aux choix des entreprises, à la conduite du chantier, et encore moins d'assurer la conception, la direction, et le contrôle des travaux.

Promotelec Services n'a de lien qu'avec le demandeur et son représentant à l'exclusion de tout autre intervenant à l'acte de construire.

(1) Ces documents sont consultables et téléchargeables sur internet ou disponibles, moyennant les frais de reprographie, sur simple demande auprès de Promotelec Services. Pour les versions applicables de ces documents, voir paragraphe 4.

(2) En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.



# CONTRAT DE DEMANDE

## Label Promotelec Rénovation Énergétique

Version « Professionnel »

N° DE CONTRAT

Cadre réservé à Promotelec Services

3 - De convention expresse entre les parties, tout litige qui ne pourrait trouver une solution amiable sera porté devant le Tribunal de grande instance du lieu du siège social de Promotelec Services.

4 - En signant ce contrat, le demandeur et son représentant acceptent les conditions générales de vente du service «Label Promotelec Rénovation Énergétique» et prennent l'engagement en plus des éléments précités :

- de suivre le processus d'attribution jusqu'à l'obtention du « Label Promotelec Rénovation Énergétique » ;
- d'apporter une réponse à toute demande de Promotelec Services sous un délai de 2 (deux) mois maximum ;
- d'informer à tout moment et sans délai Promotelec Services de toutes modifications qu'ils décident d'apporter, après l'envoi du contrat de demande, à l'opération, à l'ouvrage ou aux installations, et plus généralement à donner toute information utile pour l'exercice de la mission de Promotelec Services. Ces modifications pourront donner lieu à la facturation, par Promotelec Services, de prestations complémentaires prévues dans la grille tarifaire ;
- de mettre en œuvre toutes les dispositions utiles permettant l'exercice des missions de Promotelec Services ;
- de ne faire référence au « Label Promotelec Rénovation Énergétique » que dans les conditions fixées au chapitre 5 du règlement d'attribution (réf. PS 1310) ;
- de ne pas faire usage de sa certification d'une façon susceptible de nuire à l'image et à la réputation de Promotelec Services et/ou de l'association Promotelec.

Version des documents applicables au présent contrat :

Référentiel : PRO 1309-12 (Version septembre 2015 applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2015)

Règlement d'attribution : PS 1310-6 (juin 2015)

Attention : ce contrat est valable du **15 décembre 2016 au 15 juin 2017**, il doit être reçu par Promotelec Services avant sa fin de validité, le cachet de la Poste faisant foi pour les envois papier.

Signature et cachet du demandeur

Signature et cachet du représentant

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Ce contrat de demande est à retourner paraphé et signé à :

PROMOTELEC SERVICES

Service Labels

8 rue Apollo

CS 30505

31241 L'UNION CEDEX